

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 6 MARS 2024

Date de la convocation
29.02.2024

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 27
Votants 28

L'an deux mille vingt quatre
le six mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT,
Mme BONNET, M. RIGAULT, Adjoint ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. VIVIER
(Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME,
M. GANDIER, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET

Pouvoir de Mme Patricia BAUDU-HASCOET à Mme Isabelle MAUBERGER

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs vente d'objets à la boutique du Musée Th. Renaudot

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Pour l'ouverture du Musée Renaudot, il est prévu de renouveler l'offre de la Boutique.
Ces ajouts permettront de redynamiser la boutique, dont les stocks ont par ailleurs diminué,
tout en proposant des nouveautés pour la saison 2024.

Il sera proposé des tote-bags personnalisés et des emporte-pièces encreurs, afin de
renforcer l'image de marque du musée. Ce type de produits est généralement assez
populaire dans les établissements culturels.

Le coût de revient du tote-bag personnalisé, pour 100 exemplaires commandés, est
de 4.14 € TTC l'unité. Le prix de vente en boutique proposé serait de 5 €.

Le coût de revient pour un coffret de 6 tampons encreurs est de 17.50 € TTC pour
20 coffrets. Le prix de vente en boutique serait de 20 €

Par ailleurs, de nombreux ouvrages sélectionnés étant publiés aux éditions Geste, il
est proposé qu'une convention de dépôt vente soit établie avec cette maison d'édition, pour
renouveler l'offre de livres sur l'histoire loudunaise.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 15 MARS 2024

Publié le : 15 MARS 2024

Notifié le :

Vu l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 29 février 2024,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur le renouvellement de l'offre de la boutique ;
- ⇒ émet un avis favorable sur les tarifs proposés ;
- ⇒ autorise le Maire ou son représentant à signer la convention de dépôt de vente avec la Maison d'édition Geste.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

